

A La Roche Bernard, le 8 février 2018

M. Patrick DERVAL  
Mairie  
2, route des Ajoncs d'or  
35620 ERCE EN LAMEE

*Objet : Analyse des inventaires communaux des zones humides*  
*Affaire suivie par : Anne LE NORMAND : [anne.lenormand@eptb-vilaine.fr](mailto:anne.lenormand@eptb-vilaine.fr)*

Monsieur le Maire,

La Commission Permanente de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Vilaine qui s'est réunie le 8 février 2018, a examiné votre inventaire communal des milieux humides.

**La Commission Permanente a validé votre inventaire de 2017 en application de la méthode d'analyse validée par la CLE le 21 octobre 2015.**

Par ailleurs, nous vous rappelons que votre inventaire n'est pas opposable à la Police de l'Eau et que sa validation ne dédouane pas les porteurs de projet d'aménagement (collectivités, agriculteurs, promoteurs immobiliers...) d'une éventuelle destruction ou altération de milieu humide non inventorié.

Votre inventaire est un outil de connaissance que nos services mettent en ligne sur Géobretagne, dans les limites des données dont nous disposons. Nous vous invitons donc à nous transmettre vos nouvelles données afin de mettre à jour cette information.

Vous remerciant pour votre contribution à l'amélioration de la qualité de l'eau par la protection stricte de nos milieux humides, je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'expression de ma considération distinguée.

Le Président de la CLE du SAGE Vilaine



Michel DEMOLDER